

NOTICE DE L'APPEL A PROJET CVEC

A l'attention des associations étudiantes de l'université de Tours

Ce document est mis à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire de dépôt de projet CVEC. Il liste l'ensemble des critères auxquels la commission « Appel à Projets CVEC » prête une grande attention dans l'étude de vos propositions.

SOMMAIRE :

1. Finalité de l'Appel à Projets CVEC de l'université de Tours
2. Critères d'éligibilité des projets
3. Critères d'exclusion des projets
4. Critères valorisés par la commission

1. Finalité de l'Appel à Projets CVEC de l'université de Tours

Contribuer à l'amélioration de la vie étudiante et de campus en finançant des projets portés par les associations étudiantes, les étudiant·e·s en leurs noms propres, les personnels et services de l'université de Tours. Les projets déposés à l'Appel à Projets CVEC doivent s'inscrire dans au moins un des axes CVEC.

AXES CVEC
Santé / prévention / handicap / Accompagnement social
Sports
Art / culture
Accueil et intégration des étudiants
Vie associative
Citoyenneté / Egalité
Environnement / développement durable
Aménagement des campus

2. Critères d'éligibilité des projets

Est éligible au financement par l'Appel à Projets CVEC tout projet déposé par une association étudiante sous les conditions suivantes :

- Projet déposé par une association labellisée « association étudiante de l'université de Tours »,
- Projet **ne répondant pas** aux critères d'éligibilité du FSDIE,
- Projet bénéficiant d'un cofinancement,
- Une demande d'aide et de financement qui viendrait palier des pertes financières exceptionnelles dues à un cas de force majeure (crise sanitaire, catastrophe naturelle...).

- Pour tout projet d'aménagement sur un campus porté par une association étudiante, celle-ci doit s'associer à un service ou à une composante afin que le montant alloué soit versé à la composante.

3. Critères d'exclusion des projets

Est exclu du dispositif tout projet porté par une association étudiante répondant aux critères suivants :

- Dossier incomplet,
- Projet **relevant des critères de subvention du FSDIE**, dont les projets liés à la formation ou à la recherche, relevant de la promotion d'une filière, d'un diplôme ou d'une composante : brochures, annuaires, voyages d'études... ; les projets tutorés ; les projets de soirée étudiante, gala, week-end festif et d'intégration,
- Projet déjà mené à la date de dépôt de la demande de subvention,
- Projet déposé sans les annexes obligatoires : éléments constitutifs du budget prévisionnel (devis, dépenses, etc.),

Attention : L'attribution de la subvention ne se fera que sur présentation d'éléments budgétaires précis et justifiés, aucune aide ne sera versée à des porteurs et porteuses de projets ne justifiant pas leurs dépenses.

Pour tout devis d'un montant supérieur à 800 €, il est vivement conseillé au porteur/à la porteuse de présenter au moins deux devis, cette consigne devient une obligation pour tout devis dépassant 2 500 € (les captures d'écrans pouvant être considérées comme des devis).

- Projet dont le montant global de financement aurait déjà été obtenu au moyen de subventions par d'autres financeurs,
- Projet de séjours d'agrément.

4. Critères valorisés par la commission

La commission CVEC de l'université de Tours étudiera les dossiers éligibles en valorisant les critères suivants :

- La pertinence et l'adéquation du projet par rapport aux axes thématiques CVEC, et notamment la mobilisation de plusieurs de ces axes dans le projet,

AXES CVEC	RÉFÉRENT·E·S AXES CVEC A L'UNIVERSITÉ
Santé / prévention / handicap / accompagnement social	Emilie ARNAULT, directrice du SSE sse@univ-tours.fr / sse.blois@univ-tours.fr
Sports	Pierre VOSGIEN, directeur du SUAPS suaps@univ-tours.fr
Art / culture	Cécile THOMAS, responsable du Service Culturel culture@univ-tours.fr

Accueil et intégration des étudiants	Eunjin LEE, chargée d'accueil des étudiant·e·s internationaux au sein de la Direction des Relations Internationales international@univ-tours.fr Aude ORESTILE, chargée des actions d'accueil et d'aide à l'intégration universitaire sve@univ-tours.fr
Vie associative	Mael CHAUVINEAU, chargée de la Vie Associative vie.asso@univ-tours.fr
Citoyenneté / égalité	Stéphanie PICAULT, Directrice de la Vie Étudiante et de Campus (DVEC) sve@univ-tours.fr Emmanuelle FARGUES, directrice de la DITERS mission.egalite@univ-tours.fr
Environnement / développement durable	Audrey BODIN, responsable du pôle Transition Ecologique (SPoTE) spote@univ-tours.fr
Aménagement des campus	Charlotte BERTIN, chargée de gestion CVEC projet-cvec@univ-tours.fr

- La prise de contact par le porteur ou la porteuse de projet avec un·e ou plusieurs référent·e·s des axes CVEC pour des échanges permettant la construction du projet ainsi qu'une demande d'aide ou de conseils, en préalable au dépôt du projet,
- L'identification précise des besoins couverts par le projet,
- Le nombre d'étudiant·e·s potentiellement bénéficiaires,

Attention : *Les projets accessibles à un large public seront grandement valorisés : les étudiant·e·s bénéficiaires du projet ne doivent donc pas être restreints aux seuls membres adhérent·e·s d'une association étudiante labellisée.*

- Le caractère innovant et/ou l'originalité du projet,
- La présentation claire du déroulement du projet, des modalités d'organisation du travail collectif et le rétroplanning du projet,
- La précision du budget prévisionnel,

Attention : *La commission portera une attention toute particulière aux pièces apportées au dossier : devis, factures, cofinancements attendus...*

- La mise en œuvre du projet sur un ou plusieurs campus de l'université de Tours.